

# Obligations réglementaires de l'employeur : outils et liens utiles



**L'équipe d'AST74 est engagée dans une mission qui va bien au-delà de la simple visite médicale.** En effet, notre objectif est de vous accompagner à long terme et de vous conseiller dans tous les enjeux liés à la prévention des risques professionnels et à la préservation de la santé de vos salariés.



Pour tout savoir sur les catégories de visites et leur fréquence, des documents pratiques sont à votre disposition [ici](#)

Pour en savoir plus sur le **maintien en emploi** et sur la façon de **garder le lien avec un salarié en arrêt**, téléchargez les infos [ici](#)

## Nos services

Retrouvez le détail de **notre offre socle**



## Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est **obligatoire dans toutes les entreprises, dès l'embauche du 1<sup>er</sup> salarié**, et doit être transmis à votre Service de Prévention et de Santé au Travail. Cet outil vous aide à identifier les risques présents dans votre entreprise et **constitue la base de votre plan d'action de prévention des risques professionnels**.

## Notre équipe vous accompagne

Sollicitez notre équipe dédiée pour un accompagnement personnalisé : [duerp@ast74.fr](mailto:duerp@ast74.fr)

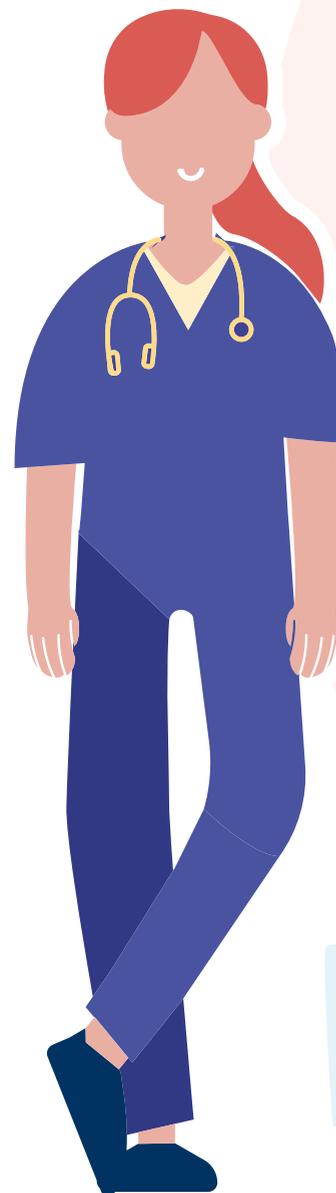
Élaborez facilement votre Document Unique avec **notre module interactif!**



## Nos sensibilisations

Apprenez à maîtriser et à prévenir les risques liés à votre activité avec nos modules de formation en ligne et nos sensibilisations

**Découvrez notre programme**



## L'affichage obligatoire en entreprise, mode d'emploi

Vous devez, dès le 1<sup>er</sup> salarié, mettre en place un certain nombre de panneaux réglementaires pour être en conformité avec la loi.

Pour en savoir plus



Accédez [ici](#) à toutes les ressources documentaires du réseau des Services de Prévention et de Santé au Travail de la région

**Votre trousse de secours :** les essentiels à avoir en tout temps sur votre lieu de travail

**Retrouvez toute l'info ici**



**Conduites à tenir en cas d'évènements graves**

**Téléchargez la documentation**



**Comment désigner votre salarié compétent en santé et sécurité au travail en toute conformité ?**

**Un guide complet pour une mise en place réussie**



**Les numéros d'urgence à connaître :**

**15**

**SAMU**

**17**

**SECOURS POLICE**

**18**

**SAPEURS-POMPIERS**

**114**

**URGENCE PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES (FAX ET SMS)**

Pour toute question, contactez votre interlocuteur habituel ou écrivez-nous à [prevention@ast74.fr](mailto:prevention@ast74.fr)